

UNE SURVEILLANCE PERMANENTE, DE LA RIVIÈRE À VOTRE COMPTEUR

● Une surveillance de la ressource en eau

La Marne, la Seine et l'Oise fournissent l'essentiel de l'eau qui alimente 4 millions de Franciliens. Des stations de mesure, situées sur ces cours d'eau en amont des usines de production, analysent en permanence les principaux paramètres.



Tout dépassement de seuil est instantanément communiqué à l'usine de production, ce qui lui permet de réagir et d'adapter le traitement aux variations de la qualité de la ressource en eau.

● Une surveillance dans l'usine



Des capteurs suivent en continu chaque phase du traitement de l'eau et permettent d'en vérifier l'efficacité.

● Une surveillance jusqu'au compteur



Des analyses sont effectuées tout au long des canalisations, dans les réservoirs et les usines relais, jusqu'aux points de consommation.

La surveillance en continu de la qualité de l'eau distribuée est assurée par 210 sondes multiparamètres réparties sur l'ensemble du réseau. Ces sondes transmettent des données de conductivité, pression, chlore et température au ServO, centre de pilotage du service de l'eau, où les variations de qualité d'eau sont analysées. Si une dégradation avérée de la qualité de l'eau était détectée, la Préfecture serait avertie et les consommateurs seraient prévenus sans délai.



Ce programme complète la démarche HACCP, méthode d'analyse appliquée aux produits agroalimentaires. Pour la maîtrise de la qualité de l'eau, le délégataire du SEDIF est certifié ISO 22000.



L'eau

D'ILE-DE-FRANCE

Source de confiance

L'eau

D'ILE-DE-FRANCE

Source de confiance



09 69 369 900*
du lundi au vendredi de 8h à 19h30
et le samedi de 9h à 12h30



URGENCE FUITE (24H/24)
09 69 369 918*
*Appel non surtaxé



leaudiledefrance.fr



L'Eau d'Île-de-France
94417 Saint-Maurice Cedex



Site d'accueil d'Aubervilliers (93)
2 rue du Sucre
M 12 RER B T 3
du lundi au vendredi
de 8h30 à 17h45
et le samedi de 9h à 11h45

LA QUALITÉ DE L'EAU

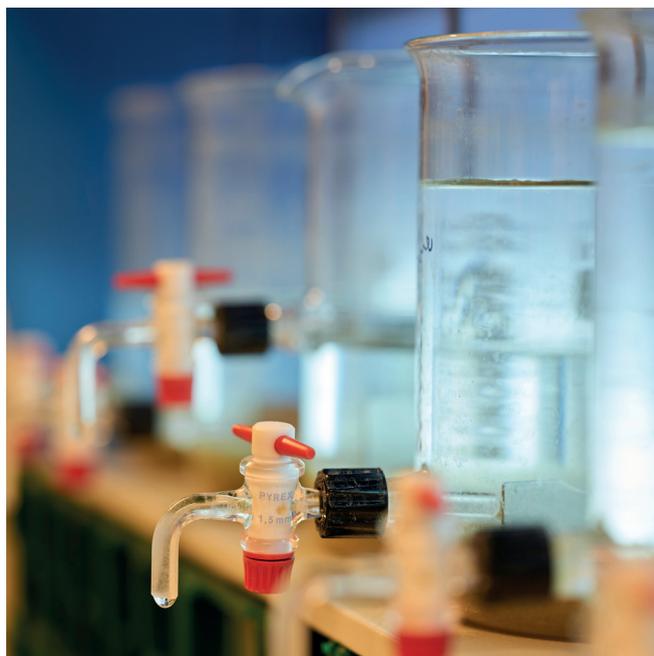
Une vigilance permanente

Création Agence ESPERANTO - Crédits photos: Photothèque VEOLIA - T23RF - SC 33 - A (0625)



LA QUALITÉ DE L'EAU

Une vigilance permanente



L'eau est le produit alimentaire le plus contrôlé.

L'eau potable est soumise à des normes particulièrement rigoureuses, et de multiples analyses sont effectuées tout au long de son parcours jusqu'au robinet.

DES NORMES DE QUALITÉ DE PLUS EN PLUS RIGOREUSES



L'eau du robinet répond à des normes strictes inscrites dans le Code de la Santé publique, qui intègre les seuils définis par la directive européenne 2020/2184.

Ces normes ont été fixées selon un principe de précaution maximale qui protège les personnes dont la santé est la plus fragile et pour une consommation quotidienne.

Elles reflètent deux préoccupations essentielles :

- **en priorité, la santé publique** : ainsi l'eau ne doit pas contenir de bactéries ou de virus susceptibles de provoquer des maladies ; elle ne doit pas présenter de concentration de substances dites "indésirables" (fluor, nitrates) ou toxiques (plomb, chrome) supérieure aux normes établies.
- **ensuite, le confort et le plaisir** : l'eau doit présenter une saveur et une odeur acceptables par le consommateur, être claire et équilibrée en sels minéraux.

DE MULTIPLES CONTRÔLES

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur 80 paramètres différents dont 65 au titre de la réglementation. Les normes portent sur des paramètres très divers :

- **les paramètres microbiologiques** ;
- **des paramètres physico-chimiques** : température, pH, composition en éléments minéraux ;
- **les pesticides, les substances "indésirables"** (nitrates, fluor) **ou toxiques** (plomb, chrome) ;
- **des paramètres de confort** : couleur, odeur, saveur.

Au total, plus de 420 000 analyses par an sont ainsi effectuées pour surveiller la qualité de l'eau, dont 220 000 sur le réseau de distribution.

UN DOUBLE CONTRÔLE

Les délégations départementales de l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France opèrent un contrôle sur l'eau qui vous est distribuée. Elles contrôlent aussi bien la qualité de l'eau elle-même que l'état des installations de production, de stockage et de distribution. Elles établissent une fois par an une synthèse officielle sur la qualité de l'eau dans votre commune. Cette synthèse vous est adressée avec la facture d'eau et les résultats d'analyse sont obligatoirement affichés dans votre mairie.

Parallèlement, le délégataire du SEDIF (Franciliane) assure une surveillance permanente de la qualité de l'eau tout au long de son parcours, de la ressource au robinet. Cette surveillance s'appuie sur des procédures techniques très rigoureuses et des outils de contrôle élaborés.



420 000 analyses par an
dont 220 000 sur le réseau
de distribution

